



Dossier de surendettement et remboursement Engie

Par Hellburn

Bonjour à toutes et tous,

Je m'excuse par avance si j'ai mis mon sujet dans le mauvais forum... J'ai préféré mettre "Autres"...

Voilà, je suis actuellement en train de rembourser par mensualité mon dossier de surendettement suite à la décision de la commission. Bon aucun souci de ce côté là.

Actuellement, je suis chez Total Direct Energie pour l'électricité et il s'avère que j'ai beaucoup moins consommé que leurs prévisions... Donc j'ai payé les deux mois derniers 28? au lieu de 110 ? et là, depuis le 12 mars, ils me doivent 350? car j'ai trop payé. Normalement c'est sous 15 jours que le virement doit se faire...

Or depuis hier, je les ai contacté pour savoir où cela en est et leur réponse : Nous devons nous assurer du montant réel à vous rembourser sachant que vous êtes en dossier de surendettement...

Là je tombe des nus et je leur dis que le dossier de surendettement est prévu pour ça et qu'ils ne peuvent se rembourser comme cela...De plus, j'ai téléphoné à la Dame qui suit mon dossier de surendettement et qui me confirme bien les créanciers, même si ils me doivent de l'argent comme Total Direct Energie, n'ont pas à se rembourser de la sorte, sinon cela met à mal le dossier de surendettement qui est créé. Surtout que je dois commencer à les rembourser dès le 10 octobre (donc ils pourraient attendre selon elle...)

Car ce remboursement serait en plus fortuit pour que mon compagnon puisse se reprendre une voiture au lieu d'aller au travail en vélo (il est aide à domicile...)

Quels recours ai-je ?

Merci d'avance pour vos réponses...